

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDÉPENDANT

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

Mardi 7 Novembre 1894

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS:

LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÉRIE
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 104

MERCREDI 7 Novembre 1894 — Saint-Etienne

— DEMAIN SAINTES RELIQUES —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. | Place des Terreaux, 7

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix divers pour les annonces de mariage et de décès.

Sous peu, nous distribuerons à nos lecteurs la première livraison d'un roman inédit: *La Fille du Soldat*, par Fernand Hue. Cette œuvre nouvelle est un drame puissant qui produira dans notre région une profonde sensation.

BULLETIN DU JOUR

Le général de Boisdeffre et l'amiral Gervais ont été désignés pour représenter le président de la République et le gouvernement aux obsèques du Czar.

La commission du budget s'est ralliée aux propositions du ministre des finances relatives au budget de 1895 et au tarif de l'impôt des successions.

La commission de l'armée a également fait la paix avec le ministre de la guerre sur la question du renvoi anticipé de 12.000 hommes des classes 1891 et 1892.

La situation du ministère est ainsi consolidée.

La Chambre a voté l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation de M. Le Hérisse concernant les mesures prises par le ministre de la guerre.

Il se confirme que la Chine demande la paix et cherche à provoquer dans ce but l'intervention des puissances européennes.

Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 5 novembre.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE. — L'AFFAIRE DREYFUS.

Le Figaro sonne le glas du ministère; c'est peut-être trop tôt; mais malheureusement les jours du cabinet paraissent comptés.

Je dis « malheureusement » en dehors de toute opinion politique, mais parce que la stabilité gouvernementale est la première nécessité pour un pays.

On voit bien que la majorité n'est pas solide. La commission du budget bouleverse l'œuvre de M. Poincaré, et le ministre de la marine cesse de plaire. Mon Dieu on veut qu'il fasse des économies et qu'il augmente les armements; c'est à peu près la quadrature du cercle. Le général Mercier, pour sa part, est harcelé parce qu'il garde le secret sur l'affaire Dreyfus.

Quand tout cela viendra à la Chambre, on fera un joli tapage et le cabinet sera bien exposé.

On ne s'imagine pas combien les mœurs parlementaires sont changées. Pour renverser un cabinet on croit nécessaire d'emprunter le vocabulaire des boulevards extérieurs. Est-ce qu'on ne pourrait pas dire à un ministre, qu'on désapprouve ses idées avec un langage poli et sans l'accabler de sottises?

Le cabinet a encore une chance de se sauver, c'est s'il fait intervenir dans la question le nom respectable du président de la République, ou des ingénieurs extraparlimentaires contre les radicaux, comme il me paraît qu'on veut le faire.

Evidemment, on excite par là les susceptibilités parlementaires; et plusieurs députés qui voteront contre le ministère, voteront en sa faveur pour ne pas paraître faire le jeu de M. Casimir-Perier, ce qui serait tout à fait inexact d'ailleurs.

M. Perier est le président modèle. Sa réserve est même excessive, car enfin un chef d'Etat a et doit avoir des idées à lui

pendant les sessions ordinaires et extraordinaires.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

On a distribué, au Sénat, le rapport de M. Barthelemy sur la proposition de loi relative à la suppression des octrois. Ce rapport, de 230 pages environ, résume le produit des octrois en France et dans la ville de Paris pendant l'année 1892.

En ce qui concerne les boissons, le chiffre total de la perception est pour cette période, non compris les droits pour le Trésor, et en ne considérant que les boissons hygiéniques, de 52.529.080 fr. 72; le taux de la capitulation de l'octroi à Paris est de 63 fr. 82 par tête.

La commission a adopté un projet en huit articles donnant aux villes à octrois la faculté d'abolir les droits sur les boissons hygiéniques en les remplaçant par d'autres.

CHAMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BURDEAU

La séance est ouverte à 9 heures.

LES INONDATIONS DANS LE NORD

M. Dupuy dépose une demande de crédits de 1.200.000 francs pour venir en aide aux victimes des orages et des inondations dans le Nord.

Le renvoi à la commission est ordonné. Plusieurs demandes de crédit pour le même objet ont été déposées.

M. Jules Guesde insiste pour que la séance soit discutée immédiatement.

Sa proposition est repoussée par 377 voix contre 103.

LES INTERPELLATIONS

La Chambre fixera mardi la discussion de l'interpellation de M. Jules Guesde sur l'annulation d'une délibération de la municipalité de Roubaix, et jeudi celle de M. Landrien sur les mesures que le ministre des travaux publics compte prendre pour améliorer le sort des ouvriers du Pas-de-Calais, congédiés à la suite des grèves de 1893.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

M. Le Hérissey a déposé une interpellation sur les mesures prises par le ministre de la guerre sur le recrutement et l'organisation de l'armée.

M. Mézières, au nom de la commission de l'armée, demande que cette interpellation soit discutée en même temps que le budget de la guerre.

Sur la demande de M. Le Hérissey, d'accord avec le général Mercier, la discussion immédiate est ordonnée.

M. Le Hérissey développe son interpellation; il rappelle l'émotion causée par l'annonce du renvoi d'une partie de la classe 1891-92, puis les différentes mesures successives prises par le ministre, modifiant ses premières instructions. La mesure prise par le ministre est illégale, il faut que le texte et l'esprit des lois militaires soient respectés par le ministre de la guerre.

Le général Mercier explique qu'il a parfaitement le droit de renvoyer, après une année de service, la deuxième catégorie du contingent, et les mesures successives qu'il a prises. La décision qu'il a prise a privé les régiments d'un sous-officier et de quatre caporaux.

Il n'y a pas eu désorganisation, par conséquent. Si cette mesure n'avait pas été prise, il aurait fallu entretenir près de 600.000 hommes. Ce n'était pas possible. Si un sacrifice avait été nécessaire pour la défense nationale, il aurait demandé des crédits à la Chambre, mais ce n'était pas le cas.

M. Le Hérissey réplique et dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre regrette les mesures prises par le ministre de la guerre et passe à l'ordre du jour ».

M. Mézières, président de la Commission de l'armée. — La Commission avait demandé le renvoi de cette discussion à celle du budget. La Chambre en a décidé autrement. La Commission n'a qu'à lui dire ce qu'elle avait pensé, mais elle n'a pas de résolution à lui proposer. Il serait à souhaiter que les mesures fussent rapportées, mais il en résulterait un trouble plus grand dans l'armée.

M. Berteaux ne peut accepter les déclarations du président de la Commission, alors qu'il s'agit de mesures qu'elle a jugé inopportunes.

La Commission doit apporter des déclarations. Le président est saisi de deux ordres du jour, celui de M. Le Hérissey et celui de M. Rouanet.

L'ordre du jour pur et simple est demandé.

</

de Billeux, chez M. Bussey, propriétaire-cultivateur.

Le pauvre garçon avait été congédié par son patron et devait quitter sa place pour la Saint-Martin, c'est-à-dire dimanche prochain 11 novembre.

Un chagrin a été d'autant plus vif que son père, qui habite Montluçon, est paralysé et n'a pour toutes ressources que les gages de son frère et les siens.

Voilà pourquoi le malheureux enfant a voulu en finir avec l'existence.

Baccalauréat

Voici les résultats des examens au baccalauréat qui ont été passés hier, dans notre Faculté des lettres :

Baccalauréat classique, 1^{re} partie (allom.)

Admis : 1. Abry, 2. Angley, 3. Bally, 4. Bichard, 5. Béranger, 6. Besson, 7. Bonneau, 8. Boudet, 9. Bourd, 10. Boyer de Fons Colomès, 11. Commarmond, 12. Faisant, 13. Farsat, 14. Fournier, 15. Gabuscay, 16. Gailard, 17. Girin, 18. Jallard, 19. de Lescurie, 20. Lods, 21. Maisonneuve, 22. Miel, 23. Pellet, 24. Pellicand, 25. Bullier, 26. Soutoullon, 27. Sural.

2^e partie (allom.)

Admis : 1. Anthoz, 2. Chamussey, 3. Chénal, 4. Cautel, 5. Du band, 6. Gimbret, 7. Gynnig, 8. Hérisson, 9. Hérier, 10. Martin Claudius, 11. Maillot, 12. Pilonchery, 13. Pinet, 14. Cyrien, 15. Rastat, 16. Vuchard.

La Billeboche

La Billeboche, la Basoche, tels sont les noms de nouvelles sociétés de jeunes gens qui se sont fondées dans notre ville.

Nous reconnaissons, de bonne grâce, qu'elles ne sont pas des sociétés de bamboches.

Elles se réunissent dans un local spécial, la Billeboche, pour chanter.

Nous avons entendu, à la réunion de mardi soir, de gaies chansons et de charmantes romances.

Pour ne pas faire de jaloux parmi ces artistes improvisés, nous ne nommerons personne.

Mais nous ferons nos compliments à tous ces jeunes gens de méter l'agréable à l'utile, et de s'entraider.

L'assainissement de la rue

Les nuits de samedi, dimanche et lundi, entre une et trois heures du matin, le repos des habitants de la rue Dumenge, à la Croix-Rousse, est troublé par des bandes de vauriens qui se livrent à des batailles en règle, en poussant des cris assourdissants.

Malheur aux passants attardés, rentrant paisiblement chez eux, qui sont injuriés, frappés et naturellement pas contents.

Un coup de balai assurerait pourtant la tranquillité des habitants de ce quartier.

Nous appelons sur ce point l'attention de l'administration.

Le tramway électrique de Caluire

Voici quelques renseignements précis sur la demande de concession du tramway électrique du boulevard de la Croix-Rousse à Caluire, dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

La commission d'enquête, le conseil municipal de Caluire et la Chambre de commerce de Lyon ont donné des avis favorables.

Le dossier du projet est en ce moment au conseil municipal de Lyon ; nous espérons que d'ici peu cette assemblée donnera son avis et qu'alors le dossier complet pourra être retourné à la préfecture et au conseil général.

On voit que l'établissement de ce tramway, qui répond à un besoin urgent, est en bonne voie.

FAITS DU JOUR

Arrestation de voleurs. — Sept individus ont été arrêtés, la nuit dernière, sur la réquisition d'un sous-inspecteur de la sûreté, dans un défilé de la rue Bellecour.

Ils étaient porteurs de sommes et de valeurs importantes volées dans la journée à Villeurbanne.

Appartement dévalisé. — M. M., employé de commerce, demeurant cours d'Herbouville, a déclaré que des malfaiteurs inconnus avaient pénétré dans son appartement l'aide de fausses clés et avaient fouillé les tiroirs de plusieurs meubles, sans rien fracturer.

Ils se sont emparés de deux montres, l'une en or et l'autre en argent, d'autres bijoux et d'une somme de 40 francs environ.

La police informe.

Un fou au théâtre. — Hier, aux Célestins, le commissaire de police a dû faire sortir de son fauteuil un individu atteint d'aliénation mentale, qui faisait tout haut des réflexions incohérentes sur la représentation et battait des mains d'une façon assourdissante.

